

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Le Conseil
de développement
de l'agglomération
de **Saintes**



www.agglo-saintes.fr



LE MOT DU PRÉSIDENT



Le mot du président

Dominique Serra

Le 6 juillet 2017, la communauté d'agglomération de Saintes a décidé de créer un conseil de développement, un lieu de débat et d'expression citoyenne s'appuyant sur l'expertise et l'expérience de ses membres. Pour mettre en place ce conseil et recruter ses membres, la CDA a lancé un appel à candidature. En janvier 2018, le président de la CDA de Saintes, M. Jean-Claude Classique, a souhaité me confier la présidence de cette instance de démocratie participative. Il m'a sollicité pour que nous désignions ensemble les membres de ce conseil et nous sommes heureux d'avoir mis en place un conseil paritaire - homme/femme. Notre diversité est notre richesse, Saint-Exupéry disait d'ailleurs **"Si tu diffères de moi, loin de me léser tu m'enrichis"** (extrait de **Citadelle**).

Le conseil de développement de l'agglomération de Saintes a tenu sa première assemblée générale le 26 mars 2018. Il a également approuvé son règlement intérieur pour partager des règles de fonctionnement.

L'année 2018 est donc la première année de notre instance. Ses membres bénévoles, aux horizons et aux centres d'intérêt très différents ont du s'approprier le rôle, les missions d'un conseil de

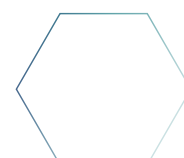
développement, comprendre son positionnement notamment par rapport à la CDA de Saintes. Ils ont du apprendre à se connaître, à travailler ensemble, à découvrir des territoires... Nous avons progressé dans la construction de notre vision commune mais il nous reste du chemin pour travailler collectivement plus efficacement. Très motivés, les membres se sont lancés avec enthousiasme dans leurs travaux mais cet enthousiasme doit s'organiser et nous devons trouver notre rythme de travail.

L'année 2018 est donc la première année de notre instance.

À notre écoute, la CDA de Saintes nous a accompagné dans nos travaux, son président et ses vices-présidents sont venus à plusieurs reprises à notre rencontre pour répondre à nos questions et échanger. Elle nous a également doté d'outils de travail collaboratif pour construire nos contributions, elle a mis des moyens humains et financiers à notre disposition : nous savons que tous les conseils de développement ne bénéficient pas d'un tel soutien, valorisons le au mieux pour qu'en 2019 nos contributions viennent enrichir les politiques publiques.

SOMMAIRE

Mot du président	P.2
Le conseil de développement en résumé	P.4
Chiffres clefs 2018	P.6
Les travaux du conseil de développement	P.6
Le conseil hors de ses murs	P.9
Les coopérations	P.10



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN RÉSUMÉ

Instance de démocratie participative, le conseil de développement est composé de 45 habitants associés par leurs réflexions aux politiques de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

RÔLE ET MISSIONS

Le Conseil de développement c'est :

- Un espace de dialogue, d'échanges et de réflexion
- Une expression citoyenne aux côtés des élus
- Un moyen de participer aux politiques publiques

Le Conseil de développement fait des propositions, contribue aux politiques locales et rend des avis.

- Il est associé en amont aux travaux et réflexions de la Communauté d'Agglomération de Saintes
- Il formule des préconisations pour faciliter la prise de décision des élus
- Il rend un avis sur les documents et projet officiels
- Il mène des réflexions concernant toute problématique du projet de territoire

ORGANISATION



Assemblée générale du 26 mars 2018

À Saintes, le Conseil de développement est composé d'au maximum 45 membres, répartis en trois commissions de 15 membres. Il prend appui sur des groupes de travail, un bureau qui prend les décisions courantes et une assemblée plénière qui fixe les objectifs de travail annuels et valide les travaux.

Les trois commissions sont :

- la commission économie, emploi, tourisme, formation, agriculture (9 membres)
- la commission cadre et qualité de vie, services de proximité (14 membres)
- la commission organisation du territoire, des mobilités, des solidarités (13 membres)

Les membres intéressés par une question peuvent travailler sur le sujet quel que soit leur commission de rattachement.

MODALITÉS DE TRAVAIL

Sur saisie de la CDA de Saintes,

Un Conseil de développement travaille sur saisie de son agglomération, il peut également s'auto-saisir des sujets qu'il souhaite traiter.

La CDA de Saintes a souhaité que le Conseil de développement travaille prioritairement sur saisie, les thèmes abordés permettant alors d'éclairer les politiques publiques par un regard citoyen dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération de Saintes 2017-2020.

Il s'organise librement

Le Conseil de développement organise ses travaux librement. Il est doté d'un règlement intérieur approuvé à l'unanimité de ses membres lors de l'assemblée générale du 26 mars 2018 pour définir son fonctionnement, fixer les droits et les devoirs de ses membres.

Il a été doté d'outils de travail collaboratifs

La CDA de Saintes a mis en place pour les membres du conseil de développement un extranet et une plateforme collaborative de travail.

A partir du site internet de la CDA de Saintes, un espace dédié (extranet) aux membres du conseil de développement a été ouvert. Il permet de consulter toutes les décisions prises lors des assemblées générales, des bureaux, des commissions du conseil de

développement de l'agglomération de Saintes. Cet espace permet également de consulter des documents cadre ou des décisions prises par la Coordination Nationale des Conseils de développement ou la Coordination Régionale des Conseils de Développement de Nouvelle Aquitaine auxquelles le conseil de développement a adhéré.

Il a été également proposé de développer en complément un espace collaboratif où ils pourraient, au sein de chaque commission, échanger les documents, notes de travail...

Une réunion de présentation de ces outils informatiques a eu lieu le 24 octobre 2018.

Les membres ont été invités à participer à une formation à l'outil collaboratif le 29 novembre 2018. Un espace test a été ouvert afin que chaque membre puisse s'appropriier l'outil avant de passer à la version définitive.

Des méthodes de travail sont diversifiées selon les sujets traités

Le Conseil de développement peut assister à des salons, participer à des débats, réaliser des visites de site, mettre en place des sondages, des tests in vitro, rencontrer des porteurs de projets, prendre connaissance d'expériences, aller à la rencontre des habitants du territoire.

DÉCISIONS ET COMMUNICATION

Décisions

L'assemblée plénière ne peut valablement siéger que si plus de la moitié de ses membres est présente. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième séance peut être organisée dans les cinq jours calendaires à l'initiative du président du conseil de développement. Dans ce cas, le quorum n'est pas requis. Le vote à main levée est le mode de vote ordinaire, chaque membre ne disposant que d'une seule voix. Le vote à bulletin secret peut être appliqué à la demande d'un tiers des membres présents. Les avis et décisions du conseil de développement de l'agglomération de Saintes sont adoptés à la majorité simple des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité, la voix du président du conseil de développement de l'agglomération de Saintes est prépondérante.

Les décisions du bureau du Conseil de développement sont adoptées à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante.

Pour les commissions, le vote à main levée est le mode de vote ordinaire, chaque membre ne disposant que d'une seule voix. Les avis et décisions des commissions sont adoptés à la majorité simple des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité, la voix de l'animateur de la commission est prépondérante.

Communication

Par le site web de la CDA de Saintes, une plaquette de présentation du Conseil de développement, des articles de presse.

LES CHIFFRES CLÉS



36

**MEMBRES DU CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT**
au 31 décembre 2018

9



**RÉUNIONS
DES COMMISSIONS**

4



ENTRETIENS

avec la Mission Locale,
le CFA, la Communauté de
Communes de la Haute Saintonge,
un entrepreneur producteur
d'énergie renouvelable

4



**ASSEMBLÉES
PLÉNIÈRES**
en 2018

2



**RÉUNIONS DES COMITÉS
DE PILOTAGE**

sur la contractualisation
avec la Région Nouvelle
Aquitaine et sur le projet
"Cœur de Ville"

2



RÉUNIONS DU BUREAU
pour lancer les travaux

1



RÉUNION D'INFORMATION
organisée par l'Association
des Maires de Charente-
Maritime sur les énergies

1



PARTICIPATION
au groupe de travail
sur le covoiturage mis en
place par la CDA
de Saintes

1



SÉMINAIRE
organisé par la
Coordination Régionale des
Conseils de développement
de Nouvelle Aquitaine
le 28 août 2018

1



PARTICIPATION
à la Foire Mensuelle de
Saintes en octobre 2018
pour faire connaître le
conseil et recruter de
nouveaux membres

1



PARTICIPATION
aux 12^e rencontres
des conseils de
développement
organisée par la CNCD

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

L'année 2018 aura été celle de l'installation officielle du conseil de développement. Elle aura permis d'échanger sur les attentes liées aux sujets à l'étude mais aussi sur le positionnement et le rôle du conseil.

LES SUJETS À L'ÉTUDE

La CDA de Saintes a saisi le Conseil de développement de trois questions :

- Comment accompagner et coordonner les initiatives privées pour mettre en tourisme la Flow Vélo et contribuer au développement du territoire ?
- Le territoire de l'agglomération peut-il accueillir des unités de méthanisation ? Comment mobiliser et impliquer les habitants autour de ces projets d'énergie renouvelable ? Comment développer d'autres filières d'énergie renouvelable (bois-énergie....)....?

- Comment accompagner les nouvelles pratiques de mobilités dans les secteurs ruraux de l'agglomération de Saintes ?

Pour mémoire, le délai initialement fixé par la CDA de Saintes pour remettre les travaux 2018 du conseil de développement était : novembre 2018.

Tableau d'activité des commissions

Commission « Economie, emploi, agriculture, tourisme, formation »		Commission « Cadre et qualité de vie, services de proximité »		Commission « Organisation du territoire, des mobilités et des solidarités »	
Saisine Flow Vélo		Saisine Énergies renouvelables		Saisine Mobilités	
Date	Objet	Date	Objet	Date	Objet
16/04	Repérage des partenaires	17/04	Compréhension de la saisine	23/04	Compréhension de la saisine
03/05	Liste définitive des partenaires	Du 03/05 au 12/06	Réunions des sous groupes de travail. 1 ^{ers} éléments de la contribution	Du 03/05 au 05/06	Réunions des sous-groupes de travail, point d'étape des travaux, préparations des entretiens
05/06	Débat sur la méthode de travail	26/06	audition de M. DUFIL	18/06	Entretien avec Mme Nassel à la Mission Locale Entretien avec Mme Leroy au CFA bâtiment
23/11	1 ^{ers} éléments de la contribution	20/11	Point d'étape	13/11	Présentation du Contrat Local de Santé
18/12	Poursuite du travail	13/12	Point d'étape	26/11	Présentation de Rézo Pouce

UN TEMPS PROGRESSIF ET D'ADAPTATION

Lors de l'assemblée générale constitutive du 26 mars 2018, à l'invitation du président du conseil de développement M. D. Serra, le président de la CDA de Saintes M. Jean-Claude Classique et le Vice-président délégué au projet communautaire M. J.P. Sagot ont présenté le projet de territoire de l'agglomération de Saintes. Il s'agissait de partager les enjeux identifiés pour le territoire, les orientations de développement proposées et le programme d'actions élaborés. En effet, le projet de territoire est et sera au cœur des travaux du conseil de développement. Dans le même temps, les compétences de la CDA ont été présentées par son directeur général, M. F. Laleu.

Les commissions du Conseil de développement ont engagé leurs travaux dès avril 2018.

Un temps d'appropriation des saisines

Lors de cette première année de fonctionnement, le conseil de développement a commencé ses travaux par un temps d'appropriation des questions posées et des thématiques abordées.

L'assemblée générale de juillet 2018 a permis de faire le point sur l'avancée des travaux des commissions. Ce temps de partage a également mis en évidence la nécessité de mieux comprendre :

- Les motivations des élus de l'agglomération sur la saisine de ces trois questions et les enjeux associés, pour proposer des contributions utiles.
- les missions, le rôle et le fonctionnement d'un conseil de développement, chaque membre étant arrivé avec sa propre vision.

La nécessité d'être doté d'outils de travail collaboratifs est également apparue au cours des échanges.

Il a été décidé de suspendre momentanément les travaux des commissions pour apporter des éléments de réponse aux membres du conseil de développement.

Un temps d'échanges avec d'autres conseils de développement

Une rencontre a été organisée le 24 septembre 2018 entre le conseil de développement de l'agglomération de Saintes et les présidents et services dédiés des conseils de développement du Grand Angoulême, du Grand Cognac et de Royan Atlantique.

Cette rencontre a permis de souligner plusieurs points.

- Chaque conseil de développement est unique de par son histoire, ses membres, les relations qu'il entretient avec son EPCI de rattachement, les moyens qui lui sont alloués. Ainsi le conseil de développement de Royan Atlantique travaille sur une vision à plus de 20 ans, celui de Grand Cognac est une association, et celui de Grand Angoulême compte plus de 130 membres.
- Un membre du conseil de développement n'est ni un expert, ni un décideur.
- Un conseil de développement n'est pas dans l'action mais le plus souvent porteur d'une vision pour le territoire, pour une politique publique.

Les commissions ont engagé leurs travaux dès avril 2018

- Les contributions ouvrent le plus souvent, pour les élus communautaires, des pistes de travail, des réflexions et que ce n'est pas sur le court terme que l'on peut évaluer l'intérêt porté aux travaux mais sur le moyen ou le long terme,

- Le conseil de développement est libre de s'organiser, qu'il peut être associé à des groupes de travail mis en place par les EPCI mais que les contributions reposent sur le travail et les analyses de ses membres, leurs recherches d'expériences ou d'innovations.

- que les membres du conseil de développement sont bénévoles et qu'il faut proposer un rythme de travail adapté, qu'ils prennent du plaisir et trouvent intérêt et enrichissement des travaux accomplis.

- que la valorisation des travaux du conseil de développement passe souvent par des retours motivés de l'EPCI de rattachement.

Les membres du Conseil de développement sont repartis éclairés et unanimes pour dire qu'il faut travailler et se réunir régulièrement à un rythme soutenable.

Un temps d'échange avec les élus de la CDA de Saintes

Les membres du Conseil de développement ont souhaité mieux comprendre le contexte et les enjeux des sujets en cours de travail par la CDA de Saintes. Il leur est apparu utile de connaître les stratégies définies par les élus communautaires dans le domaine du tourisme, de la mobilité et des énergies renouvelables.

Pour y répondre, J.C. Classique, F. Neveu et A. Margat, respectivement président et vice-présidents de l'agglomération sont venus présenter les politiques mises en place sur le territoire dans le domaine dont ils ont la charge.

C. Fougerat, Vice-président délégué à l'action sociale d'intérêt communautaire a également présenté aux membres de la commission organisation du territoire, des mobilités et des solidarités la compétence "action sociale" de la CDA ainsi que le contrat local de santé (CLS) mis en place sur le territoire et les perspectives d'un nouveau CLS pour la période 2019 - 2023.

Un temps de construction des contributions qui va se poursuivre en 2019

A la suite de ces échanges, les commissions ont repris leurs travaux pour élaborer les contributions 2018-2019 notamment par la recherche d'expériences, de méthodes, de projets ; peuvent être notées les rencontres suivantes :

Le 8 octobre 2018, 3 membres de la commission " Cadre et qualité de vie, services de proximité" ont été reçus par M. BELOT, Président de la CDC de la



M.Serra, président du Conseil de Développement, M. Classique, Président de la Communauté d'Agglomération, M. Sagot, Vice-président de la CDA, délégué au projet communautaire

Haute-Saintonge. Ce dernier leur a présenté la politique conduite en faveur du développement des énergies renouvelables (bois, photovoltaïque, géothermie...) ainsi que les outils mis en place en particulier la SEM énergie.

Le 8 novembre 2018, plusieurs membres travaillant sur les énergies renouvelables sont allés à la rencontre de Mme GUERLAIS-DEMEYRE, entrepreneur pour évoquer son expérience de l'installation de panneaux photovoltaïques.

LE CONSEIL HORS DE SES MURS

Le 1^{er} octobre 2018, Dominique Serra et 5 membres du Conseil de Développement ont tenu un stand à la foire mensuelle de Saintes pour :

- présenter leur conseil,
- communiquer sur ses missions, son fonctionnement
- susciter des candidatures.

Cette première intervention s'est traduite par la rencontre d'une cinquantaine d'habitants :

- plus de **60 plaquettes** présentant le conseil de développement ont été distribuées,
- **7 candidats** potentiels ont été invités à déposer leur dossier de candidature auprès de la CDA de Saintes.



LES COOPÉRATIONS

Le conseil de développement est par définition appelé à échanger avec d'autres partenaires. Il a ainsi adhéré aux réseaux dédiés et a pris part aux réflexions sur Cœur de ville ou la mobilité.

ADHÉSION À LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT



Coordination
nationale des
Conseils de
développement

Le bureau du 5 avril 2018 a souhaité adhérer à l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement dénommée « Coordination Nationale des Conseils de Développement » (CNCD) et en a exprimé la demande auprès de la CDA de Saintes.

La Coordination Nationale des Conseils de Développement a pour objet :

- D'être un lieu d'échanges et de mutualisation entre les Président(e)s et entre les Conseils de Développement,
- D'assurer la valorisation des Conseils de Développement et de leurs travaux,
- D'exprimer des avis et faire des propositions aux pouvoirs publics,
- De faire circuler des informations locales et nationales entre les Conseils de Développement,
- D'apporter aux Conseils de Développement des services communs ou particuliers,

- D'organiser des échanges avec les partenaires extérieurs,
- D'effectuer des études d'intérêt commun,
- D'organiser et de participer à des manifestations, colloques, rencontres.

La CDA de Saintes a approuvé l'adhésion par délibération en date du 28 juin 2018.

Cette adhésion a permis au Conseil de développement, accompagné par M. Sagot, Vice-président en charge des relations avec le Conseil de développement, de participer aux 12èmes rencontres des conseils de développement à Sète les 11 et 12 octobre 2018.

Le programme de ces rencontres ont permis d'échanger sur les questions suivantes :

- Quels sont les apports des conseils de développement à la construction des politiques publiques et au projet de société ?
- Quelle est la valeur ajoutée des conseils de développement sur leurs territoires ?
- Comment contribuent-ils au développement de nouvelles solidarités entre territoires ?

ADHÉSION À LA COORDINATION RÉGIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLE AQUITAINE



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Coordination Régionale permettrait aux conseils de développement de travailler ensemble sur des problématiques partagées pour faire connaître le point de vue de la société civile, de mettre

à disposition des ressources pour les membres et se positionner à l'échelle régionale. Il s'agit également de travailler à la construction d'une identité territoriale partagée.

Pour mettre en place cette coordination régionale, les Conseils de Développement du Périgord Vert, du Grand Bergeracois, du Grand Angoulême, du Grand

Cognac, de Bordeaux Métropole, du Pays Basque, de La Rochelle se sont réunis au sein d'un comité de pilotage. Ce dernier a préparé la rencontre du 28 août 2018 à laquelle le Conseil de développement de l'agglomération de Saintes a participé.

Le séminaire s'est tenu à Cognac. La journée prévoyait deux grands temps de travail :

- Un temps pour définir la question dont l'ensemble des conseils de développement pourrait se saisir (au-

toisaine) selon une méthodologie et un calendrier de travail partagé. Le thème de travail sur les liens Urbain/Rural a été choisi.

- Un temps pour préciser les modalités de fonctionnement de la coordination régionale des conseils de développement au travers de l'élaboration d'une charte et d'un règlement intérieur.

LE COMITÉ DE PROJET CŒUR DE VILLE



La ville de Saintes et la communauté d'agglomération se sont portées candidates pour s'inscrire dans le programme "action

coeur de ville" mis en place par l'Etat pour mobiliser des moyens publics et privés afin de dynamiser les villes moyennes en France.

Le 25 septembre 2018, la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Saintes a été signée entre l'Etat, la ville de Saintes, la communauté d'agglomération de Saintes, l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine, l'agence nationale de Nouvelle Aquitaine, le comité régional action Logement.

Un comité de projet a été mis en place en 2018 pour préparer les termes de la convention puis suivre la mise en œuvre du programme d'actions qui se structure autour de 5 axes d'intervention :

- Vers une offre attractive de l'habitat en centre ville (reconversion du site Saint Louis, OPAH RU...)

- Favoriser un développement économique et commercial équilibré (transfert du siège de la CDA, création d'un pôle innovation au sein de la cité entrepreneuriale...)

- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Fournir l'accès aux équipements et services publics

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CO-VOITURAGE



Un Groupe de travail sur le covoiturage a été mis en place par la CDA de Saintes associant des élus communautaires, des élus municipaux et des membres du conseil de développement. Une première réunion s'est tenue le 26 novembre 2018

avec pour objet la présentation de Rezo Pouce une démarche et une application facilitant l'auto-stop au quotidien. Pour accompagner le développement de

l'auto-stop quelques travaux devront être réalisés. Ce projet répond pleinement aux premières pistes de travail identifiées par le conseil de développement lors de son assemblée générale du 05 juillet dernier qui s'est penchée sur la mobilité alternative en milieu rural.



Contact Conseil de Développement

Dominique Serra, président

conseildeveloppement@agglomeration-saintes.fr